

DÉCLARATION DE SONDAGE, OUVRAGE SOUTERRAIN OU TRAVAIL DE FOUILLE SI PROFONDEUR SUPÉRIEURE A 10 MÈTRES

(Article 131 du Code Minier et loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application n° 93-742 et 93-743)

Imprimé à renvoyer dûment complété à la :

DRIRE Champagne-Ardenne
 Division Environnement / Sous-Sol
 2 rue Grenet Tellier - 51038 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Réserve à l'administration

1285/51/05

MAÎTRE D'OUVRAGE ⁽¹⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) : Société Champagne Géologie (M. R. CARLIER)
 Adresse : 2 rue Clément Ader BP 10 17
51 685 Reims Cedex
 Tél. : 03 26 78 62 52

MAÎTRE D'OEUVRE ⁽²⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :
 Adresse :
 Tél. :

ENTREPRENEUR ⁽³⁾ Nom, Prénom (ou raison sociale) :
 Adresse :
 Tél. :

S.A.R.L. BONIFACE
 Forages d'eau
 5, rue Pierre Boileau-51420 WITRY-LES-REIMS
 Tél. 03.26.97.11.61-Fax: 03.26.97.21.75
 SIRET 330 988 278 00017-APE 4520

Nature : puits - forage ⁽⁴⁾ : Nombre : 3

- Objet ⁽⁵⁾ :
- forage de recherche
 - forage d'exploitation
 - forage de reconnaissance
 - piézomètre
 - arrosage
 - irrigation
 - eau potable
 - eau industrielle
 - rabattement
 - climatisation
 - autres
- Indiquer la substance :
 Indiquer la substance :
 Indiquer la nature (sol, fondations, autres) :

01595X0087

88

89

→ BC pour
mises à jour
15 j

Profondeur prévue de l'ouvrage : 4.0 m

TRAVAUX Emplacement : commune (département) : La Veuve
 Rue et n° (ou lieu-dit) : "Crayeux"
 Date de début des travaux : 28/06/05
 Durée probable : 3 jours

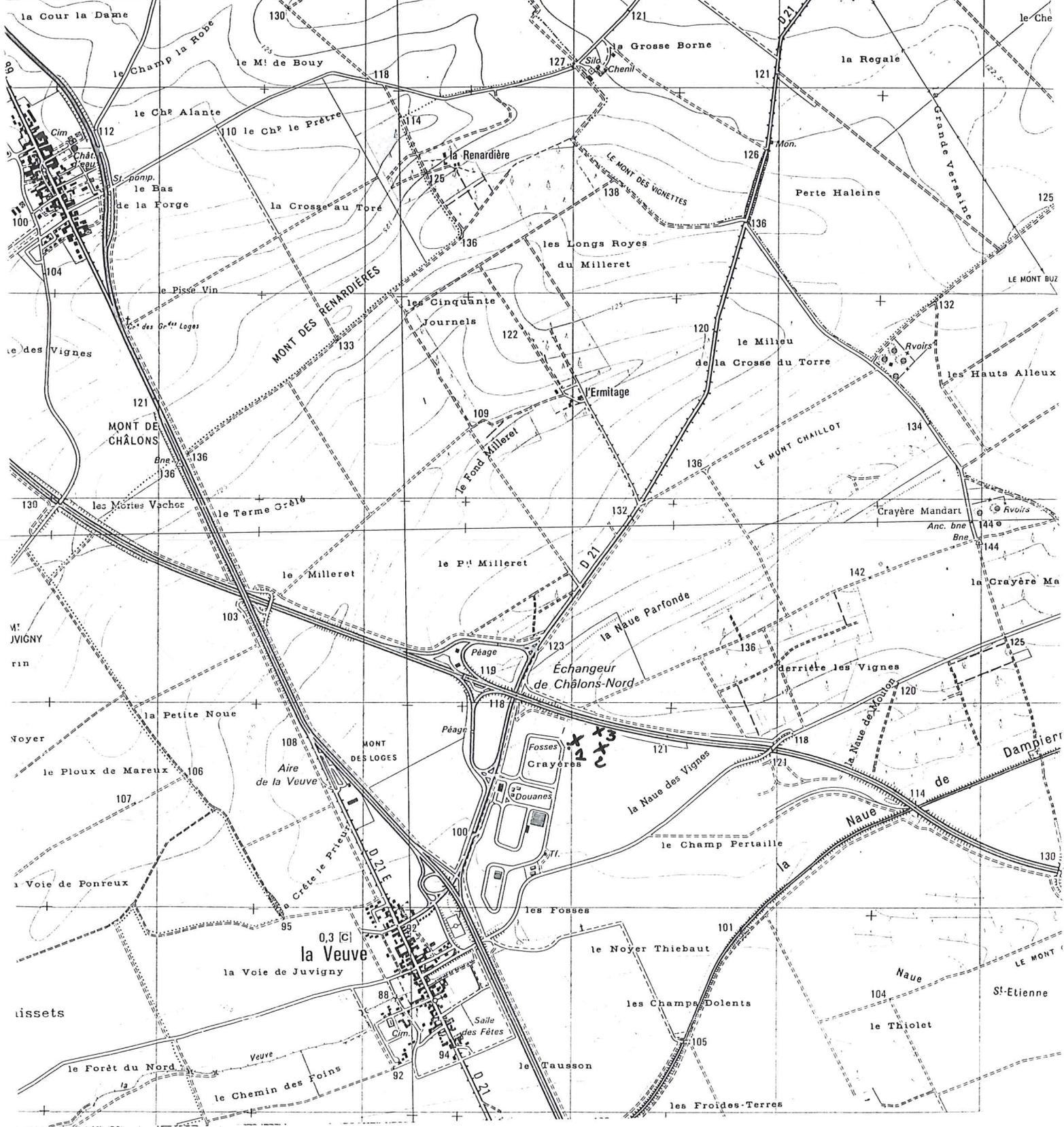
FORAGE D'EAU S'il s'agit d'un ouvrage de prélèvement d'eau, indiquer :

- le nom de la nappe dans laquelle le prélèvement va être effectué : Craie
- le débit horaire escompté sur la base des données disponibles : < 8 m³/h
- date d'envoi de la déclaration en Préfecture ⁽⁶⁾ :
- (si prof. < 80 m et si le débit est > à 8 m³/h et < 80 m³/h)
- date d'envoi de la demande d'autorisation en Préfecture ⁽⁷⁾ :
- (si prof. > 80 m ou si le débit est ≥ à 80 m³/h)

DIVERS Le déclarant est ⁽⁴⁾ : Maître d'œuvre - Maître d'ouvrage - Entrepreneur

Date et signature
05/07/05

(1) Propriétaire de l'ouvrage.
 (2) Personne ou société qui fait réaliser les travaux.
 (3) Personne ou société qui réalise les travaux.
 (4) Rayer la mention inutile ou compléter le cas échéant.
 (5) Cocher la case correspondante et compléter éventuellement.
 (6) Les déclarations doivent être adressées au Préfet un mois avant le début des travaux.
 (7) La demande d'autorisation nécessite un délai d'instruction de 6 à 8 mois.
 N.B. : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux



P24 - 01595X0087 / P2AVE
 P28 - ——— 88 / P2AVO
 P23 - ——— 89 / P2AM